



Garde des enfants chez papa ou chez maman

Par **mamdeb**, le 20/11/2012 à 12:25

Je vivais dans le tarn et mes filles été en garde alterné une semaine che moi une semaine che papa. En 2009 alors que je remonté pour les vacances d'ete che mes gd parent ki avé a charge ma mere atteinte de schlerose en plak, jai constater ke la santé de ma gd mere se détérioré et g decider de rester a rouen un peu plu longtemp pour mokuper de ma mere et ma gd mere. Le pere de mes fi ki ne voulais pa ke prenne les fi ma di puisk c temporaire et kel son scolariser dan le tarn laiss les un peu e on vera plus tard. Kan 3 moi plus tar g voulu les recuperer il ma di non donc g ete voir un avocat ki ma di ketan donner ke gt remonter a rouen avan de demander la garde exclusive ca serai concideré kom un abandon et ke je perdrai le proces donc g decider detre patiente et dattendre ke mes fille soit assez gde pour decider che ki el veule vivre. Cela fai un an kel pleure et mapel chak jour kar el veule vivre avec moi et leur demi frer ke g eu en 2008. G pri une avocate ds le tarn en fevrier mais elle a lair de negliger mon dossier car trop daffaire a gerer. g du mal a la joindre elle ne repon pa a mes interogation. resultat 1er proce en juin 2012. convocations des enfan par la juge en juillet 2012, les fille dise bien o juge kel veul vivre che moi et dernier proces le 18 octobre. je n'ai eu la plaidoirie de lavocat de mon ex que 3 jour apre le proces, ca plaidoirie e bien sur rempli de mensonge maije n'ai pa pu me defendre etan donner ke lavocat adverse la donner a mon avocat kapre le proce. resulta le 16 novembre, le juge laiss les enfan a leur pere. en effet elle on de bon resultat scolaire ce qui prouve selon eu kelle son bien che lui. TTE la famille de mes fille se trouve a rouen famille paternelle et maternelle. mes filles arrive a lage de la préadolescence elle ont besoin de leur mere , et de leur peti frer. Je souhaite savoir si jai un recours et si je peux me defendre moi meme au cas ou je puiss faire appel.avez vous des conseil a me donner

Par **Marion2**, le 20/11/2012 à 12:37

Merci de ne pas écrire en langage SMS.